



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2024-049

Réf : 7.3.2 -
Lignes de
trésorerie

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

BALDACCHINO Thierry, BLANQUART Marie-Christine, CANOVAS Michel, FLORENTIN Fabrice, LACHAL Angeline, MECHE Florence, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, PUNA Marie, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, SABATIER Jean-Claude, SZULAK Laurent,

Objet : LT - Budget
2024 – Eau-
Assainissement

Absents ayant donné procuration :

- **ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)**
- **BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)**

Date de
convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
21/03/2024

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. DANIEL Nathalie, PEREZ Nathalie, VIDAL Lise.

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Mme Angeline LACHAL a été élue secrétaire.

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : ... 0

Monsieur le Maire rappelle les travaux 2024 prévus sur le budget Eau-Assainissement. Afin de faire face aux dépenses de travaux prévues sur le programme de la 2^{ème} tranche de rénovation du réseau d'eaux usées du Bitoulet dont le montant est estimé à 627.753,36 € TTC et en attente du versement des subventions demandées sur ce programme, il convient de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 500k€.

Il présente les caractéristiques des deux offres reçues : Crédit Agricole et Caisse d'épargne.

Caractéristiques	Credit Agricole		Caisse d'Epargne	
	conditions	Exemple utilisation 100% sur 1 an	conditions	Exemple utilisation 100% sur 1 an
Durée	1 an			
Montant	500 000,00 €		500 000,00 €	
Taux variable préfixé	Indexé sur EURIBOR 3 mois		Indexé sur EURIBOR 1 semaine	
Marge	1,50%		1,18%	
A titre indicatif sur Février 2024	5,42%	27 100,00 €	4,3117%	21 558,50 €
versement	par crédit d'office			
Remboursement	par débit d'office			
Intérêts	calculé mensuellement à terme échu			
Facturation des agios	mensuelle par débit d'office		mensuelle par débit d'office	
Remboursement	par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services		par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services	
Tirages	montant minimum 10%		aucun montant	
Commission d'engagement ou de non utilisation mensuel	Néant	- €	0,10%	500,00 €
Frais de dossier	0,25%	1 250,00 €	0,20%	1 000,00 €
Modalités de déblocage	2 jours ouvrés avant la date		2 jours ouvrés avant la date	

Monsieur le maire propose de retenir la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

Caractéristiques	Caisse d'Epargne	
	conditions	Exemple utilisation 100% sur 1 an
Durée		
Montant	500 000,00 €	
Taux variable préfixé	indexé sur EURIBOR 1 semaine	
Marge	1,18%	
A titre indicatif sur Février 2024	4,3117%	21 558,50 €
versement		
Remboursement		
Intérêts		
Facturation des agios	mensuelle par débit d'office	
Remboursement	par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services	
Tirages	aucun montant	
Commission d'engagement ou de non utilisation mensuel	0,10%	500,00 €
Frais de dossier	0,20%	1 000,00 €
Modalités de déblocage	2 jours ouvrés avant la date	

***Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

***Pour extrait conforme,
Le Maire***

